

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 avril 2017Sous la **présidence** de Jean-Paul MICHAUD, Maire**Absents** : Olivier CORNE donne pouvoir à Denis SAUGET, Cédric BREVOT donne pouvoir à Jean-Michel MAY**Secrétaire de séance** : Bernadette WALLIANG**Début de séance** : 20h30

Approbation du compte-rendu de réunion du précédent conseil municipal.

1) Vote des comptes de gestion 2016 du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal, après présentation des comptes de gestion de l'année 2016 établis par le Receveur Municipal et après avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs 2016, approuve par cinq votes successifs les comptes de gestion 2016 du budget communal et des quatre budgets annexes.

2) Vote des comptes administratifs 2016

Le Maire présente chaque compte administratif :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultats</u>
• Commune	Fonctionnement	134 987.01 €	295 274.80 €	160 287.79 €
	Investissement	89 179.13 €	63 285.42 €	- 25 893.71 €
• Eau / Assainissement	Fonctionnement	78 048.89 €	88 287.00 €	10 238.11 €
	Investissement	34 934.87 €	44 588.39 €	9 653.52 €
• Lotissement	Fonctionnement	0.00 €	0.85 €	0.85 €
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Denis SAUGET est désigné Président de séance et le Maire se retire de la salle pendant le vote des conseillers qui approuvent à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2016.

3) Affectation des résultats 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 du budget principal et du budget eau/assainissement comme suit :

• Budget communal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	137 942.26 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 345.53 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	160 287.79 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-25 893.71 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -25 893.71 €
AFFECTATION = C	=G+H 160 287.79 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	25 893.71 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	134 394.08 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

• **Budget Eau / Assainissement**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	-10 841.72 € 0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	21 079.83 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	10 238.11 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	24 653.52 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-15 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	10 238.11 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	10 238.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

4) Vote des taxes communales 2017

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes communales pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : **9.67 %**
- Taxe foncière / bâti : **15.24 %**
- Taxe foncière / non bâti : **18.97 %**

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve ces taux pour l'année 2017.

5) Vote des budgets primitifs 2017

Le Maire présente les budgets primitifs 2017 :

<u>Nature du Budget</u>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
* Commune :	Fonctionnement	255 100.00 €	292 979.08 €
	Investissement	675 543.71 €	675 543.71 €
* Eau/Assainissement	Fonctionnement	77 546.87 €	77 546.87 €
	Investissement	51 207.03 €	51 207.03 €

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal vote successivement les budgets primitifs 2017 du budget principal et du budget Eau/Assainissement.

Subventions :

AMICALE THORAIISIENNE : Le Maire propose d'attribuer une subvention de 900 € à l'Amicale pour l'année 2017. Stéphane PFRANG, Jean-Michel MAY et Carlos MIGUEL, conseillers intéressés, ne prennent pas part au vote.

Après délibération, à 8 voix pour, le Conseil Municipal approuve cette subvention.

FRATERNELLE DE QUINGEY : Le Maire propose d'attribuer une subvention de 80 € à la Fraternelle de Quingey pour l'année 2017. Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve cette subvention.

ASSOCIATION DIABLOTIN : Le Maire propose d'attribuer une subvention de 100 € à l'Association Diablotin (Parents d'Elèves) pour l'année 2017. Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve cette subvention.

6) Remboursement de dépenses engagées pour le fonctionnement de la salle de convivialité

Le Maire présente au conseil la facture VAM'DA d'un montant de 279.99 euros, qu'il a réglée pour l'achat d'un réfrigérateur pour la salle de convivialité suite à la panne de l'ancien.

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide de rembourser cette somme à Jean-Paul MICHAUD.

7) Rapports des commissions et délégations

Néant

8) Questions diverses

- Du fait de la non-participation de la Fraternelle de QUINGEY, il n'y aura pas de cérémonie de au monument le 8 mai.

Fin de séance : 23h10